

Dijon, le 30 avril 2019

Le Président du Foyer Socioéducatif

aux
parents d'élèves

Objet : Rentrée 2019 - réservation d'un kit « fournitures »

Madame, Monsieur,

Le Foyer socio-éducatif coopératif du collège André Malraux organise, avec le concours des associations de parents d'élèves, une vente de fournitures qui seront nécessaires à la prochaine rentrée. Chaque lot, vendu complet et indissociable, est conforme à la liste établie par les professeurs coordonnateurs de discipline.

Ne sont pas compris dans ce kit : l'agenda, la trousse, les stylos, feutres et les crayons de couleur. Des fournitures complémentaires pourront être demandées en fonction des options.

Cette opération est organisée dans l'intérêt des familles, en leur offrant :

- ✓ un prix avantageux ;
- ✓ des fournitures pour l'année en un seul lot, y compris un kit mathématiques comprenant équerre, compas, règle et rapporteur ;
- ✓ un gain de temps.

Les lots précommandés, seront à retirer au collège le :

JEUDI 20 JUIN 2019 de 15h30 à 18h30

Si vous n'êtes pas disponible à cette date, vous pouvez donner procuration à la personne de votre choix. Aucun lot ne sera mis de côté. Un sac suffisamment grand et solide vous sera offert pour emporter les fournitures

Avec l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président du F.S.E.



BON DE RÉSERVATION « Fournitures scolaires 2019-2020 »

Classe de 4ème (fiche rose)

NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

1 kit de fournitures 4^{ème} = 35 €

Agrafer dans ce cadre un chèque de **35€** libellé à l'ordre du F.S.E. collège Malraux

Inscrire impérativement, derrière le chèque, le nom de l'enfant et le niveau de sa classe.
Les chèques ne seront encaissés qu'après livraison.

Merci d'utiliser un bon de réservation et un chèque par enfant
(1 lot = 1 chèque, 2 lots = 2 chèques, etc.)

Je soussigné(e),

représentant légal de l'élève désigné ci-dessus, demande la réservation d'un lot de fournitures correspondant à son niveau à la rentrée de septembre 2019, et m'engage à payer à la commande.

Fait à, le

Signature du représentant légal

Ce bon doit être remis au professeur principal

avant le 29 mai 2019

Après cette date la réservation ne pourra être garantie